

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 AOUT

LE CHOIX DE L'ÉCOLE

Le temps passe si vite qu'à peine les distributions de prix terminées il faut songer à la rentrée des classes. Et le soir venu, la famille réunie va agiter cette grosse question :

— Où enverra-t-on l'enfant ?

Dans les villes, la décision est prise à l'avance. Les opinions politiques du père, parfois sa situation ou ses fonctions priment tout.

Mais dans les campagnes !

Et cependant cette question, à l'heure actuelle, est de la plus haute importance. Et par ce temps de scepticisme poussé à outrance, il n'est pas inopportun de jeter un cri d'alarme, en souhaitant qu'il ne soit pas entendu trop tard.

L'Etat athée — je ne trouve pas d'autre qualificatif à lui appliquer — va de nouveau entrer en lutte contre l'enseignement chrétien, et cette lutte sera peut-être plus vive que jamais. A tout prix, il faut que nos gouvernants arrachent l'enfance à l'influence bienfaisante de l'école chrétienne. Les menaces, les intimidations, voire même les révocations, vont pleuvoir dru comme grêle sur la tête des pères de famille qui oseront aller à l'encontre des idées de nos maîtres.

Et cependant, que produisent nos écoles gouvernementales ? Des fruits secs ou des pas grand-chose.

Certes, il y a des instituteurs laïques remplissant honorablement leur mission, et nous ne les confondons jamais avec le plus grand nombre de leurs collègues. Mais les programmes sont là, et il faut les suivre à la lettre.

Or, les programmes de l'Etat sont terribles dans leur conséquence. J'ai le bonheur de posséder des enfants. Peu m'importe que l'on en fasse des savants si le maître chargé de les guider dans leurs premières années ne leur inculque pas les principes qui doivent les soutenir dans les luttes quotidiennes de la vie. Il faut leur apprendre qu'il y a un Dieu, souverain maître de toutes choses, qu'il existe une religion qui interdit de faire le mal et prescrit au contraire de faire le bien ; qu'il y a une vie future, récompense de ceux qui s'en sont montrés dignes ici-bas.

Et de toutes ces choses, qu'apprend-on à l'école officielle ?

Rien.

Les statisticiens se sont livrés à des études fort intéressantes sur lesquelles j'aurai occasion de revenir. Elles sont alarmantes au suprême degré.

— Il n'y a plus d'enfants, entendons-nous dire de tous côtés.

Et c'est vrai.

Peu à peu, le mal fait son œuvre, et s'il agit lentement, il ne va que plus sûrement.

Les cours d'assises, les tribunaux correctionnels regorgent de gamins — on ne peut les appeler autrement, étant donné leur âge — qui donnent une triste idée de ce que nous réservent les générations actuelles. Il n'y a plus de

croyances, il n'y a plus de foyer ; une seule chose subsiste : la perversion.

Le seul moyen de la combattre, cette lépre hideuse, qui étend sa plaie de jour en jour, c'est l'enseignement chrétien. A tout prix, il faut arracher l'enfant au germe empoisonné si nous voulons avoir plus tard des descendants dignes de notre nom.

Et que, dans les campagnes, nos amis s'occupent activement de cette importante question. On n'arrivera pas sans lutte, c'est évident, mais un parti qui refuse de lutter est un parti mort, et la religion doit vivre éternellement.

PIERRE DETOCHE.

La taxe dérisoire

Vous souveniez-vous que les Chambres ont voté une loi dite du 15 juillet 1889, laquelle impose une taxe aux exemptés du service militaire ?

Il y a pourtant trois années que cette loi fonctionne on est censée fonctionner.

Si vous n'en avez pas entendu parler, c'est qu'elle ne produit rien ou presque rien.

N'allez pas vous imaginer que cela tienne au trop petit nombre des citoyens qui sont exonérés du service.

D'abord, la loi autorise des dispenses sans taxe, et voilà qui pourrait bien être la cause véritable des déceptions du fisc.

En Suisse, où fonctionne une loi similaire, les comptes de 1890 ont donné une recette de près de trois millions de francs. Chez nous, cette même année n'a produit que quelques mille francs dont la presque totalité a été absorbée par les frais de recouvrement. En sorte qu'on n'a pas osé établir les comptes de 1891.

Quelle est la raison de cet état de choses ?

« Les uns prétendent — nous dit le *Siècle* — qu'on en est redevable aux trop nombreuses dispenses accordées, malgré la loi, sans contrôle suffisant ; les autres affirment, au contraire, que les instructions données pour le paiement de cette taxe sont tellement embrouillées que les percepteurs avouent n'y rien comprendre et ne chercher qu'à éviter des ennuis et des réclamations. »

Nous pensons que les uns et les autres ne sont pas éloignés de la vérité.

Il serait tout à fait surprenant que les instructions ministérielles fussent assez claires pour ne pas embrouiller l'intelligence de Messieurs les percepteurs. Et, d'autre part, on devine quels sont les ennuis et les réclamations qu'ils désirent éviter.

Il est certain qu'on ne devrait exempter de la taxe que les hommes réformés ou retraités, et les contribuables se trouvant dans un état d'indigence notoire. Mais il y a les considérations électorales qui dominent en cette question comme en beaucoup d'autres.

Et, plus la République gagne du terrain, plus les représentants de l'administration sont contraints à ménager les maquignons électoraux.

Il en est donc de la taxe militaire comme pour tant de contraventions sur lesquelles les représentants de l'autorité ferment les yeux par ordre.

Seulement, dans l'espèce, il s'agit d'une loi nouvelle, et voilà pourquoi le résultat paraît une énormité.

C'est voir trop.

BON EXEMPLE

Signalons comme une rareté, avec le désir de lui faire honneur, M. de Marcère, sous-préfet d'Abbeville, qui, à la distribution des prix de l'Hospice général, a prononcé des paroles très différentes de celles que nous font entendre la plupart des fonctionnaires sous le régime actuel. Nous citons ce passage fort remarqué :

« Comment n'aimeriez-vous pas le bien, quand vous avez chaque jour auprès de vous pour vous instruire, prendre soin de vous et vous élever, les sœurs hospitalières ?

» Je ne voudrais pas froisser leur modestie, qui est grande. Mais enfin la vérité doit toujours être entendue, et faire leur éloge est devenu un lieu commun. Où trouver plus de détachement des choses du monde, plus d'abnégation et d'esprit de sacrifice pour le prochain ?

» Par la nature des services qu'elles sont appelées à rendre, les sœurs ont l'honneur de mettre en pratique les plus belles vertus morales qui, recommandées par la doctrine du christianisme, ont fait de son apparition un événement si considérable dans l'histoire du monde.

» Il y avait bien dans l'antiquité latine un petit nombre de philosophes et de lettrés, gens riches pour la plupart, raffinés, qui écrivaient sur les devoirs des hommes vis-à-vis de leurs semblables. Mais il conservaient leurs esclaves, et ces pensées, qu'ils exprimaient dans de très belles formules et dans un style châtié, n'avaient aucune action sur le peuple. La foudre comprenait beaucoup mieux les mots « malheur aux vaincus ». Ce sont ces vaincus, les pauvres, les malheureux, les abandonnés, que les sœurs ont depuis des siècles recueillis, soignés, auxquels elles ont consacré toutes les forces de l'esprit de charité. »

Rien de plus vrai, et tout homme sensé doit le reconnaître. Cependant, toutes ces vertus si remarquables n'empêchent pas les laïcisations.

LE DUEL MORÈS

Devant la Cour d'assises de la Seine, M. Esterhazy, major au 110^e de ligne, témoin du premier duel Drumond-Crémieu-Foa, rend hommage à l'esprit de conciliation de M. de Morès. Il croit que les témoins n'ont pas épuisé tous les moyens de conciliation, et il flétrit énergiquement l'officier, auteur des articles contre les juifs dans l'armée, qui se cache derrière la signature Lamaze.

Le Jury ayant rapporté un verdict négatif, M. le marquis de Morès est acquitté. MM. de de Lamaze, Guérin, Delorme et Pouillade, témoins du duel, sont également acquittés.

A la sortie, des manifestations se produisent.

LE CHOLÉRA

Le choléra se propage dans les ports européens.

Les Anglais s'élèvent avec véhémence contre les Allemands qui ont dissimulé jusqu'au dernier moment l'état sanitaire de Hambourg.

Hambourg. — Il y a eu 162 décès samedi. Le nombre des corbillards est insuffisant.

Un décès cholérique est constaté à Amsterdam, deux à Swansea.

Petersbourg. — Le choléra décroît dans les villes, mais continue dans les campagnes.

Rouen. — 29 nouveaux cas sont signalés dont plusieurs ouvriers du port et deux matelots.

Le Havre. — Avant-hier, 74 cas et 17 décès cholériques.

Paris. — Une religieuse de l'hôpital Saint-Louis a été atteinte lundi soir de la diarrhée, un infirmier est mort. Le total des décès d'avant-hier est de 4.

Une statistique donnée par le *Figaro* constate que depuis cinq mois le choléra a fait à Paris 200 victimes.

Accident de chemin de fer

A BRUXELLES

Bruxelles, 29 août, 11 heures.

Un accident épouvantable est arrivé ce matin à l'entrée de la gare du Nord. Le train express d'Ostende dit « la Malle des Indes » a pris en écharpe un train venant d'Anvers. Le choc a été terrible. Les voyageurs et les voitures ont été pulvérisés.

On compte officiellement deux morts, six blessés en danger de mort et une trentaine de blessés moins grièvement.

Voici comment l'accident est arrivé :

L'express d'Ostende, ce matin vers six heures, a rencontré l'express d'Anvers stationnant à Denx-Ponts pour rentrer dans la gare du Nord. Le mécanicien de la Malle des Indes a aperçu le train ; il a renversé la vapeur, mais il était trop tard.

Trois wagons de 3^e, 2^e et 1^{re} classes ont été renversés.

Le wagon de 1^{re} classe a été complètement écrasé. Il contenait trois personnes, dont deux sont mortes. On attribue l'accident au désarroi qui règne dans le service tous les lundis matins.

L'aiguilleur n'ayant pas eu le temps de fermer la voie, le train alla se jeter sur celui d'Anvers, en détruisant deux wagons de première et un de deuxième classe.

Outre les deux morts, on signale plusieurs blessés, parmi lesquels on cite une femme ayant le sternum brisé, le crâne fracassé et deux côtes enfoncées. Un curé de Malines a eu les deux jambes coupées. En tout, il y a vingt blessés.

Une enquête a été immédiatement ordonnée.

Une foule, évaluée à plusieurs milliers de personnes stationne aux abords de la gare. Les troupes sont sur les lieux.

Plusieurs médecins donnent les premiers

soins aux malades, qui sont transportés à l'hôpital Saint-Jean.

NOUVELLES MILITAIRES

LE NUMÉRO 1 DE SAINT-CYR

L'élève de Saint-Cyr qui sort de l'École avec le numéro 1 est M. Maurice de Lardemelle. M. de Lardemelle était entré à l'École en 1890 avec le même numéro.

Le même fait ne s'est produit qu'une fois depuis 1870.

En 1875, M. Moinier, capitaine d'infanterie à l'état-major du 18^e corps d'armée à Bordeaux, fut le premier de sa promotion; il était entré à l'École avec le numéro 1, en 1873.

M. de Lardemelle est le fils du très sympathique lieutenant-colonel du 69^e d'infanterie, à Nancy, qui commandait récemment encore le 15^e bataillon de chasseurs à pied, à Remiremont.

Il appartient à une vieille famille de la Lorraine annexée. Son arrière grand-père fut député de la Moselle sous la Restauration. Un de ses oncles, frère du lieutenant-colonel, mourut à Metz pendant le blocus de 1870; il était sous-lieutenant au 94^e d'infanterie.

Ajoutons que M. Maurice de Lardemelle n'a pas encore 20 ans. (Gaulois.)

Par décision ministérielle du 25 août 1892 :

M. Tampé, capitaine instructeur du 8^e régiment de dragons, est affecté à l'École supérieure de guerre, pour y occuper l'emploi d'écrivain.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

L'ACCIDENT DU CHEMIN DE FER A BRÉZÉ-SAINT-CYR

Nous avons annoncé hier qu'un accident avait eu lieu sur la ligne de l'Etat, à Brézé-Saint-Cyr.

Renseignements pris, voici ce qui s'est passé :

Un train de marchandises venant de Montreuil-Bellay, vers dix heures et demie, a pris en queue, à un kilomètre de Brézé, un train de ballast qui rentrait à Montreuil, en marchant à reculons. Etant donné ce peu de vitesse de l'un et l'autre train, le choc a été peu violent.

Un seul terrassier a eu la jambe fracturée; quelques autres de simples contusions.

Les dégâts consistent seulement en wagons de ballast brisés; les débris ont encombré la voie pendant quelques heures, ce qui a occasionné des retards à tous les trains de l'après-midi.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Au moment où l'on se levait de table, mademoiselle d'Estouville s'approcha de la baronne et lui dit à voix basse :

— J'espère que l'arrivée de monsieur votre fils ne vous rendra pas ma présence moins nécessaire, et vous seriez bien bonne, Madame, de me permettre de passer encore quelques semaines avec vous.

— Vous êtes un ange de bonté, Suzanne, reprit madame Granval attendrie : vous me demandez ce que j'allais vous supplier de faire. Mais vous voyez ce qui se passe ici, mon enfant; mon intérieur peut devenir bien triste; et il y a peut-être de l'égoïsme à moi à désirer que vous y restiez encore. Laissez-moi donc vous dire, dès à présent, que je ne vous en voudrai pas de me quitter.

— Cette liberté me rend bien heureuse, Madame; car elle m'aidera, j'espère, à vous

Cette nuit, la circulation était rétablie.

Il y a loin de ce qui précède aux bruits qu'on a fait courir en ville hier soir. On ne parlait rien moins que de dix morts et soixante blessés.

PASSAGE DU 2^e PONTONNIERS

Aujourd'hui, à dix heures, sont arrivés à Saumur les hommes composant le détachement du 2^e pontonniers se rendant à Poitiers pour les manœuvres.

Ce détachement, composé, comme nous l'avons dit, de 4 officiers, 138 hommes et 4 chevaux, est logé dans le quartier de Nantilly.

Il repart demain matin pour Loudun, où il fera séjour, sera à Mirebeau samedi pour arriver à Poitiers dimanche 4 septembre.

DROIT DE RÉQUISITION

Le dernier *Bulletin des actes administratifs* contient un avis de M. le Préfet aux maires du département, relatif aux manœuvres de corps d'armée. Il leur rappelle que les troupes pourront user du droit de réquisition dans toutes les localités où elles séjourneront, soit pendant les routes, soit pendant la période proprement dite des manœuvres.

Les cantons compris dans la zone des manœuvres sont ceux de Doué, Gennes, Montreuil-Bellay, Thouarce.

Les communes dans lesquelles stationneront les troupes pendant les marches de concentration et de dislocation, sont : Brissac, Doné, Montreuil-Bellay, Noyant.

LES GRANDES MANŒUVRES

En dehors du ministre de la guerre et du grand état-major dont le rôle est d'étudier les questions au point de vue supérieur, des arbitres sont chargés de suivre les manœuvres.

Voici les noms des officiers supérieurs, désignés pour remplir cette mission auprès des 9^e et 12^e corps :

Le général Grandin, directeur général des arbitres.

Les généraux Derrécaigaix et d'Agon et le colonel Niot, arbitres pour le 9^e corps.

Les généraux de Boysson et de Saint-Julien et le colonel Michal pour le 12^e corps.

ÉTAT-MAJOR DU GÉNÉRAL DE COOLS

Voici la liste des officiers de tous grades qui composeront l'état-major du général de Cools, membre du conseil supérieur de la guerre, directeur des grandes manœuvres des 9^e et 12^e corps :

MM. les généraux de Verdière (chef de l'état-major), Grandin (inspecteur divisionnaire de cavalerie), Nismes (comité d'artillerie);

Les lieutenants-colonels Bailloud (artillerie), Bonnal (Ecole de guerre), d'Aboville (état-major général), Trémeau (Ecole de Saumur), Lefort (état-major général);

prouver une tendresse que je ne savais comment vous témoigner.

Cette conversation avait lieu pendant le trajet de la salle à manger au salon; l'arrivée de M. Verne et de Léonce, qui suivaient à quelque distance, l'interrompit. Bientôt on se sépara pour se disposer à partir pour Courville. Suzanne ne devait pas être du voyage; quant à M. Verne, il avait été convenu qu'on le laisserait en passant dans une auberge où la diligence, qu'il comptait prendre pour retourner à Paris, changeait de chevaux.

Léonce fut le premier prêt à partir pour Courville, et quand il arriva dans le salon, sa mère n'y était pas encore; mais il y trouva mademoiselle d'Estouville, qui s'y était établie pour dessiner une vue du parc qu'on n'avait que de cette pièce. Il s'approcha tout doucement de la jeune personne, et celle-ci, sans quitter son ouvrage, l'accueillit par une gracieuse inclination de tête. Léonce la regarda travailler, debout derrière sa chaise, mais pendant quelques instants il ne lui adressa pas la parole.

— C'est bien joli ce que vous faites là, Mademoiselle, lui dit-il enfin. Cependant, si vous mettiez Snap sur ce gazon, ce serait plus

Les commandants Bourotte (officier d'ordonnance), Cherfils (Ecole de guerre), Laffon de Ladébat (état-major général), Pistor (officier d'ordonnance du Président de la République), Ruffey (Ecole de guerre);

Les capitaines Besse (état-major général), d'Astorg (état-major général), Deservilliers (officier d'ordonnance), Goigoux (état-major général), Huguet (état-major général), Lagé (officier d'ordonnance), Legrand (comité du génie), Regnault (officier d'ordonnance), Sentis (état-major général);

Le lieutenant de réserve de Boulancy (officier d'ordonnance);

Le médecin-major de première classe Soulié de Gramat;

L'officier d'administration Astoul;

L'archiviste Cornier.

LA GRANDE REVUE DES 9^e ET 12^e CORPS

C'est dans la plaine du Léché, à six kilomètres au sud de Montmorillon, sur la droite de la route de Moulismes, que seront concentrés les deux corps d'armée. Le défilé s'effectuera parallèlement à la route de Saulgé à Silars.

Quant aux tribunes, elles s'élèveront près de l'intersection des deux routes ci-dessus, face au midi, exactement à 100 mètres au nord de la route de Saulgé et à 70 mètres à l'ouest de celle de Moulismes.

Les troupes qui doivent prendre part aux manœuvres ont commencé hier à se mettre en marche pour gagner les postes qui leur sont assignés.

LES MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES AUX GRANDES MANŒUVRES

Cette année, par une heureuse innovation, les mandats télégraphiques pour les militaires aux manœuvres, au lieu d'être transformés en mandats-poste, seront transmis sur deux points ou centres à désigner et qui seront tenus au courant, par voie télégraphique, du mouvement des troupes.

Ainsi renseignés, les chefs des deux centres de station transmettront les mandats par la télégraphie militaire des corps et le trésorier en ordonnancera immédiatement le versement.

Officiers et soldats pourront donc, sans subir les retards d'autrefois, recevoir en quelques heures les sommes qui leur seront envoyées d'un point quelconque de France ou même d'Algérie.

DÉPART DU 135^e DE LIGNE

Ainsi que nous l'avons dit, le 135^e de ligne est parti hier matin, à 4 h. 1/2, d'Angers pour les grandes manœuvres. Après Brissac il fera successivement étape à Doné (aujourd'hui), Noyant-la-Plaine et Montreuil-Bellay. Ensuite

il gagnera Loudun, où il se concentrera avec le 77^e venant de Cholet.

Le 135^e compte environ 2,000 hommes, officiers, sous-officiers et soldats.

Les régiments qui prendront part à la grande revue du 16 septembre, à Montmorillon, formeront un total d'environ 60,000 hommes.

L'effectif des chevaux sera de 41,000.

Quatre cantons de Maine-et-Loire sont compris dans la zone de manœuvres; ce sont Doué, Gennes, Montreuil-Bellay et Thouarce.

PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE

Par décision du Président de la République du 27 août courant, M. le colonel de Battisti, commandant le 104^e régiment d'infanterie, a été nommé commandant du Prytanée militaire de La Flèche, en remplacement de M. le colonel Boute, désigné récemment pour cet emploi et qui vient de passer dans le corps du contrôle.

SUICIDE A LONGUÉ

Le 25 août on a retiré du Couasson, à Longué, le cadavre du nommé Rousseau, René, journaliste à Beaufort.

On croit que ce malheureux s'est suicidé dans un accès de folie alcoolique. La veille, vers midi, il avait acheté un demi-litre d'eau-de-vie chez un épicier de Beaufort. On pense qu'il en a absorbé le contenu près de la rivière, car on a trouvé la bouteille vide flottant à la surface de l'eau. Sous l'influence de l'alcool, il aura mis fin à ses jours.

UN NOYÉ A TRÉLAZÉ

Lundi soir, deux hommes eurent la fantaisie de se baigner dans le fond de carrière du Buisson, à Trélazé. Ils étaient quelque peu pris de vin.

Un instant après l'un disparaissait; l'autre, effrayé, réussissait à sortir de l'eau et se mettait à appeler au secours.

Plusieurs personnes accoururent, et des recherches furent immédiatement faites.

Au bout d'une heure et demie seulement, on retira l'imprudent baigneur, mais il avait cessé de vivre. C'est un nommé Fortin, âgé de 54 ans, célibataire, demeurant à Trélazé.

UN VOYAGE QUI COUTE CHER

Ce n'est pas une petite affaire, dit le *Courrier de la Vienne*, que de recevoir pendant quelques heures M. le Président de la République. Il faut délier les cordons de la bourse et, comme c'est la bourse des contribuables, on ne se gêne pas. A pleines mains on y puise.

Nos lecteurs savent que le Conseil municipal a voté, il y a quinze jours environ, une somme de 25,000 fr. C'était déjà joli, mais il y a mieux.

joli encore. Voulez-vous que j'aille le chercher? Il ne doit pas être mouillé maintenant.

— Gardez-vous en bien, Monsieur, répartit vivement Suzanne; ce pauvre Snap est déjà assez malheureux, sans lui donner encore le tourment de poser devant moi. Si vous désirez qu'il figure dans mon croquis, je l'esquisserai de mémoire, et tout le monde sera content.

— Pourquoi dites-vous que mon chien est malheureux? Je viens de lui porter une excellente pâtée.

— Oui, mais vous l'empêchez de courir, lui dont c'est la vie, et vous l'obligez à se baigner quand il déteste l'eau. Savez-vous bien que cela n'annonce pas un bon cœur?

— Tant pis pour lui; pourquoi est-il chien? Je veux qu'il me craigne pour qu'il m'obéisse.

— Vous y parviendriez peut-être plus facilement en vous faisant aimer.

— C'est trop long; et je ne sais pas comment cela se fait.

— Demandez-le à madame votre mère... Mais, à propos de votre mère, voulez-vous lui faire un grand plaisir?

— Certainement que je le veux, si cela n'est pas trop difficile.

— Mon Dieu! il s'agit tout simplement,

quand vous vous séparerez de M. Verne, de lui dire que vous êtes bien reconnaissant de tout ce qu'il a fait pour vous, et que vous êtes très fâché de son départ.

— Mais c'est que je ne suis ni reconnaissant, ni fâché, et je ne veux pas mentir.

— Au fond, vous ne mentiriez pas, j'en suis sûre. Cherchez bien, vous verrez que M. Verne vous a rendu des services, et vous découvrirez que son absence vous laissera du vide.

— Je ne puis savoir cela que quand il sera parti; mais puisque vous croyez que je ferai plaisir à ma mère, je répéterai ce que vous m'avez dit: voyons, redites-le moi encore une fois.

Suzanne arrangea une petite phrase affectueuse et simple, et elle la prononça deux ou trois fois sans affectation.

— Je crois que je pourrai m'en tirer, dit Léonce. Êtes-vous depuis longtemps ici, Mademoiselle?

— Depuis un mois environ. Je devais en partir aussitôt après votre arrivée; mais j'ai demandé à madame votre mère de rester encore quelques semaines avec elle, si toutefois cela ne vous contrarie pas.

Le Conseil général a voté avant-hier une somme de 11,000 fr. pour recevoir dignement M. Carnot. Quel emploi fera-t-on de cette somme ? demandez-vous.

Le voici. Emplette va être faite d'un mobilier, afin que M. le Président de la République puisse reposer dans un appartement digne de sa personne.

De plus, l'assemblée départementale a voté une somme de 2,500 fr. pour effectuer des travaux de canalisation de gaz, à la préfecture.

Enfin, toujours à l'occasion du voyage de M. Carnot, une seconde somme de 2,500 fr., destinée à l'achat d'un mobilier à la sous-préfecture de Montmorillon.

Cela fait déjà 13,500 fr. de mobilier. C'est coquet.

Mais si nous faisons le total des crédits votés, nous arrivons à la somme respectable de 41,000 fr. Et encore, nous ne connaissons pas la somme votée par la ville de Châtellerauld.

Allez donc dire, après cela, que le voyage d'un Président de la République ne coûte rien !

M. CARNOT A TOURS

On a communiqué la note suivante aux journaux de Tours :

Dans sa séance d'hier, le Conseil municipal a décidé d'envoyer une délégation à Paris pour rappeler à M. Carnot la promesse qu'il a faite, il y a trois mois, de s'arrêter au chef-lieu du 9^e corps en se rendant aux grandes manœuvres.

La délégation comprend MM. le docteur Fournier, maire, Gorce, 1^{er} adjoint, Schmitt et Pic-Pâris, membres du conseil.

En présence des officiers étrangers rassemblés à Tours à l'occasion des grandes manœuvres, le chef de l'Etat peut être sûr de recevoir de tous les habitants, sans distinction d'opinions, un accueil digne et correct.

MORTS SUBITES

M. Louis Grosseau, âgé de 67 ans, cultivateur à Machecoul, est mort subitement d'une attaque d'apoplexie au moment où il semait du trèfle dans un champ.

M. Modeste Métaireau, âgé de 23 ans, soldat au 64^e régiment d'infanterie, en garnison à Ancenis, est mort subitement pendant qu'il se trouvait à un bal de noce, salle Hivert, prairie de Mauves.

M. le docteur Legrand de la Lyraie, qui a constaté le décès, l'attribue à une syncope.

La famille, présente au bal, a fait conduire le cadavre à son domicile.

NOS ANCIENS ARTISTES

Les journaux des théâtres de Paris commencent à publier les tableaux des troupes des

— Me contrarier, moi ? cela m'est bien égal.

Suzanne sourit : en ce moment, madame Granval entrainait dans le salon.

— Léonce, dit-elle, la voiture est là ; il ne faut pas faire attendre votre oncle. Adieu, ma petite Suzanne. A ce soir.

Suzanne conduisit madame Granval jusqu'à sa voiture, puis elle revint prendre ses crayons.

(A suivre.)

Marché de Saumur du Samedi 27 Août

Froment-commercé, l'hectolitre	17	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 40	Veau	1 60
Métail	13 85	Mouton	2 40
Seigle	10 90	Porc	1 60
Orge	10 15	Poulets la couple	3 25
Avoine	8	Dindonneaux	9
Sarrasin	11	Canards	3 50
Haricots blancs	22	Oies	8
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	Œufs la douzaine	85
Noix	12	Foin, la charretée de 780 kilog.	110
Châtaignes	—	Luzerne	110
Sel les 100 kil.	15	Paille	37
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 ^r 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. 0 ^r 31 88	—	Charbon de terre	4 50

théâtres de province pour la saison 1892-1893.

Dans *Europe-Artiste* du 28 août, nous trouvons trois de nos anciens artistes engagés pour Saïgon ; ce sont :

M^{lle} Cheminade, chanteuse légère ; M. Bisson, ténor, et enfin M. Norval, basse.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 31 août. — Fernand-Théodore-Jacques Trotouin, employé de banque, de Saint-Martin-de-la-Place, a épousé Martine Grouillard, sans profession, du Creuzot (Saône-et-Loire).

DÉCÈS

Le 31 août. — Albert-Achille Petit, serrurier, célibataire, 33 ans, rue de la Visitation.

UNE RÉCOLTE PRODIGIEUSE

Un curieux rapport est parvenu à la direction des affaires consulaires et commerciales sur la récolte de blé au Kansas.

Cette récolte, qui était précédemment de 54 millions de bushels, atteint cette année le chiffre colossal de cent millions.

Et comme les bras manquent absolument pour l'énorme travail nécessaire, on relève en ce moment ce fait qu'à toutes les stations du chemin de Santa-Fé, des fermiers, guettant le passage des trains, enrôlent presque de force des journaliers émigrants, auxquels ils offrent, avec la nourriture, 3 à 4 dollars par jour (quinze à vingt francs). Il en faudrait vingt mille au Kansas dans un bref délai.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 3 septembre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 4 septembre, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours à 4 h. 40 du matin.

La distribution des billets commencera mardi 30 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser le vendredi soir 2 septembre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE 1892

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour les stations balnéaires et thermales ci-après, du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Cambouville, Capvern, Cèret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Gouiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

CONSEILS ET RECETTES

CONTRE LE CHOLÉRA

Le choléra menaçant de se propager en France, nous croyons donner quelques conseils à nos lecteurs sur les mesures à prendre.

Le germe de la diarrhée cholériforme est contenu dans les déjections des malades (matières fécales et vomissements). Il se transmet surtout par l'eau, les linges et les vêtements. Il ne se transmet pas par l'air.

L'eau potable doit être l'objet d'une attention toute particulière ; l'eau récemment bouillie donne une sécurité absolue. Cette eau doit seule servir à la fabrication du pain et au lavage des légumes.

Il faut se laver au savon les mains avant de manger.

Les excès de tous genres, notamment les excès alcooliques, sont dangereux.

Les refroidissements doivent être évités avec le plus grand soin.

Toute diarrhée et tout trouble intestinal sont suspects : appeler tout de suite un médecin.

PREMIERS SOINS A DONNER AUX MALADES

Il faut : combattre la diarrhée ; arrêter les vomissements ; réchauffer le malade.

1^o Pour combattre la diarrhée : Administrer tous les quarts d'heure trois cuillerées à soupe de la limonade suivante :

Acide lactique..... 40 grammes

Sirop de sucre..... 90 —

Alcoolature d'orange. 2 —

à verser dans un litre d'eau.

2^o Pour arrêter les vomissements :

Administrer des petits morceaux de glace ou des boissons gazeuses et donner toutes les heures vingt gouttes de l'élixir suivant :

Elixir parégorique : 20 grammes.

3^o Pour réchauffer le malade :

Boissons chaudes et alcooliques. Café noir léger additionné d'eau-de-vie. Thé chaud avec du rhum. Groggs.

Frictions sèches énergiques. Enveloppement dans des couvertures. Boules d'eau chaude ou briques chauffées autour du malade.

LA GUÉRISON DU CANCER AU SEIN

Un médecin russe, le docteur Patscheff, de Moscou, vient, après de longues études et de patientes observations, de découvrir la guérison du cancer.

Deux femmes atteintes du cancer au sein avaient été condamnées comme incurables par des chirurgiens de Berlin et de Paris, tous les efforts pour les guérir ayant été vains.

Elle se décidèrent à aller demander secours au docteur Patscheff, simple médecin de quartier à Moscou.

Le docteur Patscheff les reçut le 22 juillet dernier à sa consultation, les examina et, séance ténante, les conduisit à son laboratoire où sont installées des baignoires closes aménagées selon ses propres dessins et dans lesquelles le malade, reclus pendant deux heures environ, prend un bain de vapeurs de soufre, absolument, chimiquement pur.

Deux fois par semaine depuis cette époque, ces deux « incurables » vinrent chez le docteur Patscheff subir leur bain de soufre, et déjà, le 5 août dernier, c'est-à-dire après quatre bains seulement, la cure avait si miraculeusement opéré que tous les symptômes du cancer avaient franchement disparu.

Le traitement sera suivi encore pendant deux mois environ et le docteur Patscheff répond de la guérison de ses « incurables ».

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 août 1892.

Toutes les tentatives pour enlever le cours de 100 fr. sur le 3 0/0 ayant échoué, on recule à 99.82. La faiblesse du marché de Berlin a pesé sur l'ensemble de notre cote. Le 4 1/2 reste à 105.42.

La Rente Italienne continue de progresser, elle reste à 91.90. Les Méridionaux valent 642.50.

L'Extérieure cote 64 7/16. Le Rouble vient de Berlin en réaction à 206 1/4 après 207, aussi le Russe Nouveau est-il offert à 79.45 et l'Orient à 67.75.

L'action de la Banque de France se maintient au comptant à 4,495 et le terme cote 4,160.

Le Crédit Foncier résiste bien aux réalisations d'acheteurs en bénéfice, il reste ferme à 1,142 fr.

La Banque de Paris est en progrès à 668. On attend d'un instant à l'autre l'annonce de la signature de l'avance de 50 millions à l'Espagne.

La Société générale conserve son avance à 482.50. La fermeté de ses cours se justifie par la progression de ses bénéfices résultant d'opérations de banque et d'escompte.

Le Crédit Lyonnais se maintient au-dessus de 800 ; il clôture à 805 fr. Le bilan arrêté au 31 juillet accuse des augmentations aux comptes dépôts qui balancent l'effet de la réduction de 13 millions 1/2 au portefeuille.

Les Chemins Economiques valent 422 fr.

CLOTURE DE LA VENTE

AUX

Magasins Généraux du Tissu

Installation provisoire à SAUMUR, rue d'Orléans, 18,

DANS LES MAGASINS DE MM. MEXME

Ne pouvant répondre individuellement aux nombreuses demandes qui nous sont adressées concernant la durée de notre séjour à Saumur, nous croyons devoir mettre sous les yeux du public la dépêche suivante :

Administrateur Magasins Généraux du Tissu à Saumur, clôturez vente Samedi 3 septembre et vendez à toute offre les lots 38, 96, 116, 128.

En conséquence, la clôture de la vente aura lieu samedi 3 septembre à 3 heures du soir, et toutes les marchandises faisant partie des lots ci-dessus désignés seront vendus à TOUT PRIX.

L'Administration nous charge d'adresser des remerciements aux Dames de Saumur, pour les témoignages de confiance et de sympathie que nous avons reçus.

Pendant les derniers jours de vente, NOUVEAUX RABAIS sur les Toiles, Tapis, Draperies, Soieries, Flanelles, Mouchoirs, Couvertures, Rideaux, etc., et abandon de toutes les

COUPES ET COUPONS

classés en 4 lots au prix suivants :

1^{er} LOT Marchandises de toute nature..... 0,25

2^e LOT Marchandises supérieures..... 0,45

3^e LOT Marchandises riches... 0,75

4^e LOT Marchandises extra... 0,95

CLOTURE

Samedi 3 septembre

A 5 HEURES du SOIR

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Tremontout (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 ... 1.75 —
Armagnac 50 ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT
MAISON
Rue de Bordeaux, 15,
Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.
Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un Dictionnaire
DE LITRÉ
4 Volumes et un supplément reliés
S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER
La Métairie du Bois-Barré
Située commune de Forges, près Doué-la-Fontaine,
Comprenant : Bâtimens d'exploitation et d'habitation, et quarante-cinq hectares de terres labourables et vignes.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. CESBRON, expert à Doué.

A VENDRE
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
UN CLOS
D'une contenance de 70 ares
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,
Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} V^o COURALEAU.

A VENDRE
A L'AMIABLE
Petite MAISON
Avec JARDIN bien arboré
Contenant 500 mètres carrés environ.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
MAISON NEUVE
Avec ou sans écurie
Place du Port-Saint-Nicolas, 3.
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

MAISONS ET MAGASINS
A Louer présentement
Rue d'Orléans, 49.
S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

Changement de Domicile
M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 17.

A LOUER
APPARTEMENT
Au 2^e étage
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER
Plage de St-Gilles-sur-Vie
(Vendée)
PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS
A Louer de 100 à 500 fr. par mois.
S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

MAISON
Rue du Portail-Louis, n^o 4,
A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1893.
S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

A CÉDER DE SUITE
POUR CAUSE DE DÉCÈS
FONDS bien achalandé de **Marchanderie, Tailanderie et Serrurerie**, avec matériel et outillage en bon état, exploité à Dampierre.
S'adresser à M^{re} LELIÈVRE, notaire à Saumur.
M^{re} BRETON, notaire à Varennes, demande de suite un clerc pouvant faire actes courants.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE
Saumur, 55, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon
HENRI EICHE
Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris
FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE
Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,
A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE
La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE
Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »
DÉPÔT :
Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38
Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra DE NICE
Le flacon... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes
En Bonbonnes en verre garnies d'Ostier
En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20
de 5 kilog.... — 1 fr. 10
de 10 kilog.... — 1 fr. »
MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les emballages sont repris aux prix facturés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	Bordeaux			5 40	8 25		12 30	3 40
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	Saintes			7 12	9 9		4 55	7 14
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 25	4 28	5 6
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49				Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48
Vernantes	11 43		3 30	8 »				Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		2 53	5 18	6 3	9 36
Blou	11 54		3 41	8 10				Chacé-Varrains	10 11	7 26		3 »	5 25		9 41
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			Nantilly (arrivée)	10 16	7 31		3 5		6 14	
SAUMUR (Orl.)								SAUMUR (État)			Mixte matin				
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	3 29	1 50	2 24	(arrivée)	10 23	7 46		3 16		6 26	9 55
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	(départ)		7 25		2 54		6 5	
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7	Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16
SAUMUR (État)								SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12	(arrivée)		7 47	11 23	1 34	2 14	5 39	6 24
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50	(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	6 29	
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2	Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8	Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16	Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40	Linières-Bouton		8 46	12 23		4 6	31 7 18	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24	Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21	Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56	Paris		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5

LIGNE D'ORLÉANS											
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Directe						
Nantes d.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	2 26	
La Méritière	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6 13					
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22					
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31					
Saumur ar.	7 46	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5		
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13		
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16					
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47		
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 41	4 32		
Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 41	5 40		
Paris ar.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59		5 8	10 39	10 39		

LIGNE D'ORLÉANS											
PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES											
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Directe						
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20			
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53			
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30			
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 17	3 50			
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49						
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5			
— (départ)	7 22	10 42		6 49	9 8	1 16	1 30	4 9			
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47				
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 56				
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5	4 25			
La Méritière	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32			
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57			
Nantes (arrivée)	11 14		5 52		1 19	3 50	6 13	6 46			

LIGNE D'ORLÉANS											
LA FLÈCHE A SAUMUR											
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir				
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgneil	7 55	11 50	3 30				
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 15	12	3 40				
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	12 33	4 5				

LIGNE D'ORLÉANS											
ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS											
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15		Angers	4 40	6 50	7 30	12
Alatigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54		Alatigné	6 1	8 32	11	1 20
Doné	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23		Doné	6 24	8 57	11 54	1 42
le Vandelnay	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34		le Vandelnay	6 32	9 7	12 16	1 50
Montreuil (ar.)	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43		Montreuil (ar.)	6 39	9 15	12 33	1 57
— (dép.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54		— (dép.)	6 48	9 26	12 51	2 6
Loudun	7 38		1 31	2 21	9 22		Loudun	7 38		1 31	2 21
Montreuil (ar.)	8 24		4 14	3 10	10 13		Montreuil (ar.)	8 24		4 14	3 10
— (dép.)	8 56		6 10	3 43	10 44		— (dép.)	8 56		6 10	3 43
Moncontour	10 33		10 40	5 22	12 8		Moncontour	10 33		10 40	5 22
Poitiers							Poitiers				

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.